

REVUE DE PRESSE
PRESS BOOK

Revue : Les Echos

Date de parution : 21 mars 2013

Belvédère : le plan de restructuration de la dette validé par la justice

SPIRITUEUX

Le tribunal de commerce de Dijon évite au groupe une liquidation judiciaire.

Belvédère peut repartir de l'avant. Le groupe de spiritueux a obtenu hier du tribunal de commerce de Dijon l'approbation du plan de restructuration de sa dette. En redressement judiciaire depuis un an, le propriétaire du whisky William Peel et de la vodka Sobieski était plombé par une dette de 672 millions d'euros, essentiellement liée au rachat de la liqueur Marie Brizard en 2006.

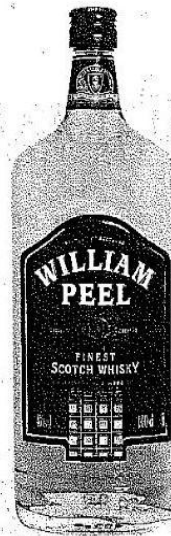
Cette décision de justice va permettre la mise en œuvre du plan voté le 28 février par les actionnaires au cours d'une assemblée générale extraordinaire. Ce plan prévoit

de réduire à 13 % la participation des actionnaires actuels (comme l'acteur américain Bruce Willis), tandis que les créanciers obligataires obtiendront 87 % du capital.

Dans ce cadre, le fonds d'investissement Oaktree Capital deviendra le premier actionnaire de Belvédère, avec 38 % du capital et 19,9 % des droits de vote. Surtout, la dette du groupe va être ramenée dans les semaines à venir (au plus tard le 20 avril) à 135 millions d'euros. Celle-ci ne comprendra plus que des dettes fiscales, sociales ainsi que des dettes fournisseurs.

« Réorganisation de la gouvernance »

Dans son jugement, le tribunal souligne que ce plan prévoit « une réorganisation de la gouvernance de Belvédère » (avec la mise en place d'un conseil constitué d'une majorité d'administrateurs indépendants)



Le propriétaire du whisky William Peel était en redressement judiciaire depuis mars 2012. Photo DR

et qu'il est « de nature à assurer la pérennité de l'activité et l'intégralité des emplois concernés, aucun licenciement économique n'étant intervenu ou n'étant prévu ».

« C'est un grand jour pour les salariés de Belvédère, après plus de quatre ans de bataille judiciaire », a indiqué le PDG de Belvédère, Krzysztof Trylinski. « Le groupe est totalement désendetté et retrouve ainsi de facto la capacité de financer son développement, d'investir enfin dans ses marques, ses outils de production, ses ressources humaines. »

Dans un jugement distinct, le tribunal a aussi donné son feu vert à la vente de la marque de vodka Danzka au groupe allemand GeVeMa GmbH, pour 19,4 millions d'euros.

Belvédère a réalisé un chiffre d'affaires de 894 millions d'euros en 2012, en léger recul de 1,7 %. Le groupe emploie près de 3.000 salariés dans une douzaine de pays. ■